



*Le Mesnil-Esnard*

## **Conseil Municipal**

**Jeudi 23 mars 2023 à 20h00**

**Salle du Conseil**

### **ORDRE DU JOUR**

1. Appel.
2. Désignation du Secrétaire de séance.
3. Approbation des Procès-Verbaux des séances du 24 janvier et 8 février 2023.

#### **Fonction Publique**

4. Plan de formation 2023 (+ annexe).
5. Forfait mobilités durables – Nouvelles modalités de versement.
6. Transformations d'emplois suite à avancements de grades – Modification du tableau des emplois (en annexe).
7. Suppression de divers postes non pourvus Mise à jour du tableau des emplois (en annexe).
8. Recours à l'apprentissage pour le Service d'Accueil de Loisirs Educatifs.
9. Approbation d'une convention de formation par apprentissage avec PSL76 au titre d'un contrat d'apprentissage BPJEPS loisirs tous publics (annexe : convention).

#### **Institutions et Vie politique**

10. Répartition des indemnités de fonction des élus.
11. Majoration des indemnités de fonction des élus.
12. Compte-rendu des décisions du Maire de la DEC2023-001 à la DEC2023-016.

### **Finances Locales**

13. Compte de Gestion 2022.
14. Compte Administratif 2022 – Affectation des résultats 2022 (annexe : maquette C.A).
15. Budget Supplémentaire 2023 (annexe : maquette B.S).
16. Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Fondation de France pour la solidarité avec la Turquie et la Syrie.

### **Domaines de Compétences par Thèmes**

17. Détermination du montant estimé des frais de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire pour l'année scolaire 2022/2023.

### **Autres Domaines de Compétences des communes**

18. Tarifs des séjours vacances été 2023 (Accueil de loisirs) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.
19. Tarifs pour la fréquentation des enfants en Accueil de Loisirs Educatifs du 6 septembre 2023 au 29 août 2024.
20. Tarifs des services périscolaires « Garderie » et « Etude surveillée » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.
21. Tarifs de la restauration scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.
22. Modification du Règlement Intérieur des activités périscolaires, étude surveillée et accueil de loisirs les mercredis et vacances scolaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 (annexe : Règlement Intérieur).
23. Tarifs des manifestations culturelles.